



IMMIGRATION Canada

Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

Instructions spécifiques du bureau des visas

Damas



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit
pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez tous les documents dans une enveloppe scellée. **Ne joignez pas les originaux**. Envoyez des photocopies de tous vos documents, à l'**exception** des certificats de police, qui doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

Consultez le site web de l'ambassade à www.dfait-maeci.gc.ca/syria pour les renseignements les plus récents sur les droits exigibles et les documents requis.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

RESIDENTS DU LIBAN	
Cochez la case appropriée pour nous indiquer, le bureau que vous désirez comme point de contact principal	<input type="checkbox"/> Beyrouth <input type="checkbox"/> Damas
Cochez la case appropriée pour nous indiquer, le bureau ou vous désirez vous présenter en personne pour votre entrevue (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/> Beyrouth <input type="checkbox"/> Damas

	P	Q
1. FORMULAIRES Veuillez consulter la rubrique « Remplissez le formulaire de demande » de notre site web pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.		
FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.		
PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP) Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ANNEXE A : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"> • le demandeur principal • l'époux ou le conjoint de fait • les enfants à charge de 18 ans ou plus 		
ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		

ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D’AFFAIRES

Doit être remplie par le demandeur principal.

Note : Veuillez compléter l’Annexe 4A si vous êtes nommé avec l’intention de créer ou faire l’achat d’une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.

ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

Doit être remplie par le demandeur principal.

CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL

L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :

- vous-même (le demandeur principal);
- votre époux ou conjoint de fait; et
- les enfants à charge

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)

À remplir par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)

Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.

2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL

- Certificat de naissance pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait
- Certificats de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux
- Certificat de décès pour votre époux, s'il y a lieu
- Photocopie du **certificat de citoyenneté** canadienne, **carte** ou **visa de résident permanent** (ou visa d'immigrant) pour tous les membres de votre famille qui sont des citoyens canadiens ou résidents permanents.

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)

- certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents)
- preuve d'enregistrement légal d'adoption pour tout enfant à charge adopté
- preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal
- si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde
- pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une **preuve d'études à temps plein sans interruption** comprenant les documents suivants :
 - tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;
 - une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;
 - une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans.

4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS

- Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. À ce point, veuillez inclure seulement des photocopies des pages de renseignements personnels pour chacun portant :
 - le numéro de passeport,
 - la date de délivrance et la date d'expiration,
 - la photo, votre nom, et la date et le lieu de naissance.
- Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.
- Vous devez détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir votre visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques **ne sont pas** valides aux fins d'immigration au Canada.

5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)

(preuve de liens de parenté, statut au Canada et résidence)

- **Liens de parenté** : Veuillez nous fournir les documents d'identité et une copie des registres familiaux qui démontre clairement le lien de parenté entre vous et vos proches au Canada (par exemple, si vous indiquez que votre oncle maternel réside au Canada, vous devez démontrer que votre mère et votre oncle ont les mêmes parents).
- **Statut au Canada**: Veuillez présenter une preuve de statut de votre proche au Canada. Veuillez présenter une photocopie de sa carte de résident permanent ou de sa carte de citoyenneté.
- **Résidence au Canada**: Veuillez présenter la preuve que votre proche parent réside présentement au Canada. Cette preuve devrait inclure les documents suivants (liste non exhaustive) : relevés de paie récents, avis de cotisation émis par Revenu Canada pour la dernière année, récentes factures d'électricité ou du câble et récents relevés de transactions bancaires. Veuillez ne pas soumettre de copies du permis de conduire, d'assurance sociale ou maladie puisque ces documents ne sont pas une preuve de résidence au Canada.

6. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS

Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :

- **Études postsecondaires** : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;
- **Études collégiales ou universitaires** : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;
- **Relevés de notes** : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université.
- **Certificats de qualification professionnelle** : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, traducteur/interprète, architecte, etc.)

7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Vous et votre époux ou conjoint de fait devez soumettre :

- Les contrats de travail notariés, ainsi que la traduction française ou anglaise, de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel.
- Les lettres de recommandation originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs.

Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités et les tâches qui vous incombaient dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste).

8. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande :

- une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille, et
- confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

		P	Q
9.	<p>CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE</p> <p>Veillez consulter notre site web au : http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.</p> <p>Note : Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du délaï de 120 jours alloué par le BRC.</p> <p>Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.	<p>MODE DE PAIEMENT</p> <p>Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.</p> <p>Instructions de paiement Règlement en devises canadiennes : Traite bancaire en dollars canadiens pour régler en entier les droits exigés pour le traitement de la demande. Comme le taux de change varie, vous devez payer les droits en devises canadiennes au moyen d'une traite bancaire venant d'un établissement financier au Canada, où elle sera encaissée. Libellez la traite à l'ordre du « Receveur général du Canada ». Inscrivez votre nom et votre adresse au dos de la traite. Assurez-vous d'avoir envoyé le bon type de traite bancaire, à défaut de quoi votre demande vous sera retournée. Ne joignez pas de somme en d'espèces.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.	<p>EXIGENCES PHOTOS</p> <p>Veillez fournir six (6) photos pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir Photos à la section Comment remplir les formulaires) ainsi que celles de l'Appendice B : Spécifications pour photos. Inscrivez à l'endos de chaque photo le nom de la personne qui apparaît sur la photo ainsi que sa date de naissance et la date à laquelle la photo a été prise.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.	<p>CETTE LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Résidents de la Jordanie, de l'Iraq, du Liban et de la Syrie

(La traduction française ou anglaise certifiée conforme de chaque document est exigée, ainsi qu'une copie de chaque document original.)

1.	Attestation de l'état civil pour le demandeur principal, pour son conjoint et pour chaque personne à sa charge. Les attestations d'état civil du Liban doivent être certifiées par le directeur du registre de l'état civil de la Mohafazat concernée.	<input type="checkbox"/>
2.	Liste ou livre des membres de la famille.	<input type="checkbox"/>
3.	Veillez consulter notre site web afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police auprès d'un pays étranger.	<input type="checkbox"/>
4.	Certificat d'études pour chaque personne de 19 ans ou plus à la charge du demandeur.	<input type="checkbox"/>
5.	Photocopie des 6 premières pages du passeport (y compris la page faisant état de la validité du passe port) du demandeur principal, de son conjoint et de chaque personne à sa charge.	<input type="checkbox"/>

Résidents de l'Iran

(La traduction française ou anglaise certifiée conforme de chaque document est exigée, ainsi qu'une copie de chaque document original en farsi.)

1.	Carte d'identité (« Shenah Nameh ») du le demandeur principal, pour son époux ou conjoint de fait et pour chaque enfant à sa charge, délivrée par le <i>Département général de l'état civil et du registre du recensement du ministère de l'Intérieur.</i>	<input type="checkbox"/>
2.	Veillez consulter notre site web afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police auprès d'un pays étranger.	<input type="checkbox"/>
3.	Photocopie des dix premières pages du passeport (y compris la page faisant état de la validité du passe port) du demandeur principal, pour son époux ou conjoint de fait et pour chaque enfant à sa charge. Dans la mesure du possible, les passeports devraient être valides pendant au moins trois années après la date de présentation de la demande.	<input type="checkbox"/>
4.	Certificat d'études pour le demandeur principal, pour son époux ou conjoint de fait et pour chaque enfant à sa charge âgé de 22 ans ou plus.	<input type="checkbox"/>
5.	Certificat de mariage pour tout enfant marié.	<input type="checkbox"/>
6.	Il faut un passeport pour chaque personne dont le nom est mentionné sur votre demande. Assurez-vous que chaque passeport contient au moins deux pages vierges et que le passeport n'expirera pas avant le visa. Vous devez présenter votre passeport à l'entrevue et une autre fois avant qu'un visa vous soit délivré.	<input type="checkbox"/>
7.	Carte de service militaire (le cas échéant).	<input type="checkbox"/>

Résidents de Chypre

(Original certifiée de la traduction française ou anglaise)

1.	Photocopie de la carte national d'identité pour le demandeur principal, pour son époux ou conjoint de fait et pour chaque enfant à sa charge.	<input type="checkbox"/>
----	---	--------------------------

Demandeurs de l'extérieur ou non-résidents

(Original certifiée de la traduction française ou anglaise)

1.	Photocopie de la carte national d'identité pour le demandeur principal, pour son époux ou conjoint de fait et pour chaque enfant à sa charge.	<input type="checkbox"/>
----	---	--------------------------

2.	Certificat de mariage pour tout enfant marié.	<input type="checkbox"/>
3.	Il faut un passeport pour chaque personne dont le nom est mentionné sur votre demande. Assurez-vous que chaque passeport contient au moins deux pages vierges et que le passeport n'expirera pas avant le visa. Vous devez présenter votre passeport à l'entrevue et une autre fois avant qu'un visa vous soit délivré.	<input type="checkbox"/>
4.	Certificat d'études pour le demandeur principal, pour son époux ou conjoint de fait et pour chaque enfant à sa charge âgé de 22 ans ou plus. Inclure les relevés de notes pour chaque année d'études complétée, les autorisations de passer les examens annuels et/ou finaux et tout certificat ou diplôme obtenu dans l'intervalle.	<input type="checkbox"/>

Envoi de votre demande

Envoi au bureau des visas

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'une des adresses suivantes, tel que déterminé par votre choix au début de l'appendice A :

Ambassade du Canada
Section de l'Immigration
C.P. 60163
Jal-el-Dib
Beyrouth
Liban

Ambassade du Canada
Lot 12, Autostrade Mezzeh
C.P. 3394
Damas, Syrie

Avis

Les personnes dont la demande est acceptée peuvent désormais suivre un cours intitulé « Orientation canadienne à l'étranger ». Ce cours est financé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et est offert par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ce cours est conçu pour vous préparer à votre vie au Canada. Il peut comprendre différentes séances et durer plusieurs jours. Le cours est offert gratuitement, et même s'il n'est pas obligatoire, vous êtes fortement encouragé à le suivre. Nous transmettrons votre nom et vos coordonnées à l'OIM afin qu'elle puisse vous contacter lors de la prochaine séance de formation dans votre région.

Nom : _____

Dossier # : _____

Date : _____

ÉTUDES ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

3. Quel niveau de scolarité avez-vous atteint?

4. Quelle est votre profession et votre spécialité (s'il y a lieu)?

5. Avez-vous déjà été membre d'un parti politique ou d'une autre organisation?

Veuillez préciser l'organisation, les dates et le poste que vous occupiez.

Dates (jj/mm/aaaa)		Poste	Organisation
Du	Au		

6. Avez-vous déjà occupé un poste au sein d'un gouvernement ou d'une entreprise d'État? (p. ex. maire, député, conseiller, juge, directeur général) Veuillez préciser la date et l'endroit.

Dates (jj/mm/aaaa)		Poste	Organisation
Du	Au		

7. Avez-vous déjà occupé un poste de responsable ou de superviseur au sein d'un gouvernement ou d'un parti politique? (p. ex. administrateur d'hôpital, policier, fonctionnaire électoral)

Dates (jj/mm/aaaa)		Poste	Organisation
Du	Au		

Nom : _____

Dossier # : _____

Date : _____

SERVICE MILITAIRE

Remarque : Toutes les personnes qui font une demande d'immigration doivent présenter leur certificat officiel de fin de service militaire ou leur certificat de dispense.

8. Avez-vous déjà fait partie de la milice, de l'armée, de la défense ou de la police (y compris le service national obligatoire et les unités de réserve ou volontaires)?

Oui Non

Si non, expliquez: _____

9. Où étiez vous posté? (Veuillez indiquer les dates, votre grade, le nom de votre unité et le lieu)

Dates (jj/mm/aaaa)		Grade	Unité	Lieu
Du	Au			

10. Quelles étaient vos principales fonctions? (p. ex. fantassin, artilleur, policier militaire, opérateur de radio, chauffeur). Veuillez fournir des détails.

11. Quel entraînement avez-vous suivi?

Nom : _____ Dossier # : _____ Date : _____

12. Dans quelles circonstances votre service a-t-il pris fin? (p. ex. service terminé, désertion, retrait pour cause d'invalidité, troubles médicaux)

13. Avez-vous déjà pris part à des combats (peu importe la forme)?

Oui Non

14. Si vous avez encerclé **Oui**, veuillez fournir des détails en précisant la date et l'endroit.

Utilisez une autre feuille.

15. Avez-vous déjà été témoin de mauvais traitements infligés à des prisonniers ou à des civils, ou du pillage ou de la profanation de bâtiments religieux? Avez-vous déjà participé à ces activités? Dans l'affirmative, décrivez les circonstances.

Vous devez maintenant lire et signer la déclaration qui suit.

Je (votre nom au complet) _____

DÉCLARE QUE TOUTES LES AFFIRMATIONS PRÉCÉDENTES SONT VÉRIDIQUES, COMPLÈTES ET JUSTES, ET JE SIGNE CETTE DÉCLARATION EN SACHANT QU'ELLE A LA MÊME FORCE ET LE MÊME EFFET QUE SI ELLE ÉTAIT FAITE SOUS SERMENT.

Signature _____

Date _____

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

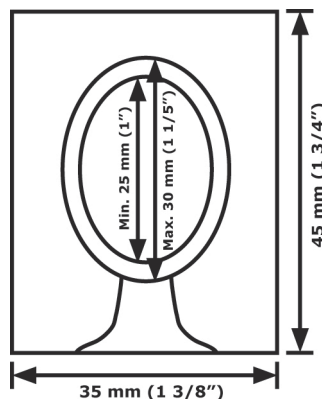
Notes au photographe

Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice C

Instructions médicales

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin désigné. Veuillez noter que, dans le cas d'un parent divorcé ou séparé qui a la garde conjointe ou exclusive d'un enfant mineur, cet enfant est considéré comme personne à charge, même s'il réside habituellement avec l'autre parent et n'accompagne pas le demandeur au Canada.

Des instructions relatives à cet examen vous seront fournies après qu'un agent des visas canadien aura évalué votre demande.

Lorsque vous aurez reçu les formulaires nécessaires pour l'examen médical, vous et les personnes à votre charge devrez communiquer avec un des médecins désignés sur la liste fournie pour subir les examens médicaux requis, **à moins** que vous et/ou les personnes à votre charge ne résidiez dans un pays qui ne figure pas sur cette liste. Si vous voulez subir vos examens médicaux dans un pays qui ne figure pas dans la liste, veuillez nous l'indiquer et nous veillerons à vous faire parvenir la liste qui vous convient.

Vous devrez assumer les frais liés à l'examen médical pour tous les membres de votre famille.

Au moment de l'examen médical, vous et les membres de votre famille devrez présenter des passeports individuels comme pièce d'identité. **Si chaque membre de votre famille n'est pas titulaire d'un passeport individuel, vous devez en demander un dès maintenant.**

Les requérants peuvent toujours s'enquérir des instructions relatives à l'examen médical et se soumettre à cet examen à leurs risques. Il importe de noter, en effet, que le fait de subir un examen médical aux fins de l'immigration ne garantit pas l'obtention du *visa de résident permanent*.

Le *visa de résident permanent* est valide pour la même période que les résultats des examens médicaux, soit douze mois à compter de la date du premier examen ou test.